

L'an deux mille dix neuf, le 10 décembre à 16h00, le bureau communautaire légalement convoqué le 04 décembre, s'est réuni à Guer sous la présidence de Jean-Luc Bléher.

Membres du bureau communautaire en exercice : 12 - Nombre de votants : 10

Etaient présents : Madame, Messieurs LAMOUR, ROUSSETTE, DROUGARD, LAUNAY, GICQUELLO, BLEHER, BRULE, JOSSE, MARCHAL

Absents, excusés : Messieurs LELIEVRE, BERTHEVAS, RODRIGUEZ,

Secrétaire de séance : Yves Josse

Objet : Culture – Tarifs des espaces culturels Le Belvédère à Guer et La Passerelle à La Gacilly

Le vice-président propose aux membres du bureau communautaire d'augmenter de 3%, à partir de septembre 2020 les tarifs des régies des espaces culturels communautaires : le centre culturel Le Belvédère et La Passerelle.

Espaces culturels Le Belvédère Guer - La Passerelle La Gacilly		
Public	Offre	Tarif
Individuels	Accès à l'exposition	Gratuit
	Rencontre des professionnels de l'art : Présentation, Renc'art, balade et sac à dos (hors covoiturage et prix d'accès aux lieux de visite)	Gratuit
	Atelier de pratique artistique (médiateur culturel ou artiste) : <ul style="list-style-type: none"> Demi-journée (2h/2h30) Journée (2x2h/2h30) Stage de deux journées 	< 18 ans = 6€ ; ≥ 18 ans = 8.50€ < 18 ans = 10€ ; ≥ 18 ans = 13.5€ < 18 ans = 16.50€ ; ≥ 15 ans = 21.50€
	Abonnement annuel pour les ateliers de pratique artistique	< 15 ans = 13.50€ ; ≥ 15 ans = 17.50€
	Commission sur la vente d'œuvres exposées	21%
Scolaires et groupes constitués (hors frais de déplacement)	Visite de l'exposition en présence d'un médiateur culturel	Gratuit
	Atelier de pratique artistique (médiateur culturel ou artiste) <ul style="list-style-type: none"> Atelier de 40 min à 1h Accompagnateur 	3€ par enfant Gratuit

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs susvisés, applicables à compter du 1^{er} septembre 2020.
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le président
Jean-Luc Bléher

